



Manon Garcia

La Conversation des sexes. Philosophie du consentement

Climats, 2021

Dans le sous-titre, ce mot familier, « consentement », éveille la curiosité. Que savons-nous de ce concept philosophique ? Manon Garcia, spécialiste de Simone de Beauvoir, s'inscrit dans le mouvement de l'éthique méliorative : améliorer les pratiques par la clarification des concepts. « Non seulement analyser ce qu'est le consentement, mais aussi voir si et dans quelles conditions il peut effectivement être un outil d'émancipation ». Mais comment définir le consentement ? « Qu'est-ce qu'être d'accord pour avoir un rapport sexuel ? » En France, le consentement suscite parfois « des crispations », car le terme a un double usage soit « celui de la lutte contre les violences sexuelles et en faveur de rapport intime et sexuel égalitaire », soit il renvoie au consentement amoureux hérité des Lumières. Il se retrouve dans la « galanterie à la française une forme d'entente des sexes où il n'est pas question d'égalité mais de complémentarité dans la différence ».

Alors quelle est « la spécificité du consentement sexuel » ? L'ouvrage attire l'attention sur l'ambiguïté et la polysémie du concept. Il met en lumière que le consentement sexuel n'est pas celui du droit des contrats, « ni celui des citoyens au pouvoir politique, ni celui des interactions anodines entre individus dans la vie quotidienne ». Pour expliquer « la puissance justificatrice du consentement », l'auteur place sa réflexion sous l'angle de la philosophie morale. Mais il ne s'agit pas « d'une forme de moralisme » et encore moins de « puritanisme », ni de « revenir sur le slogan : il est interdit d'interdire ». Il ne s'agit pas de remettre en cause l'importance du droit. « Il faut d'abord réfléchir sur le plan moral à la fonction que le consentement peut avoir pour distinguer le bon du mauvais sexe avant de pouvoir réfléchir à la place que le droit devrait avoir dans la lutte contre les violences de genre. » Au départ, il y a notre intuition : un lien de causalité entre consentement et moralité : « Je consens, j'exprime ma volonté autonome ». Alors l'action est moralement bonne. Or, dans ce raisonnement, deux conceptions de la volonté et de la liberté sont mélangées. Chacune renvoie aux « deux morales du consentement ». Une morale formelle qui

équivalait à celle d'un contrat où un accord est valide si les parties expriment leur volonté éclairée. Il n'y a alors aucune différence entre les deux cas suivants : « Lorsque je consens à prêter ma voiture, je renonce à mon droit d'usage exclusif de ma propriété » et lorsque, consentant à avoir un rapport sexuel avec une personne, « Je renonce à mon droit que cette personne ne me touche pas de manière sexuelle et, par conséquent, je le lui permets ». Il s'agit ici d'une conception libérale du consentement que l'on peut rattacher à John Stuart Mill (*De la liberté*). Mill identifie, dans les démocraties modernes, la « tyrannie de la majorité » comme une forme de paternalisme ou de moralisme par la loi ou les normes sociales. Pour y faire face, il propose le *harm principle* (« principe de non-nuisance à autrui ») dont la vocation est de fournir un critère d'évaluation de l'intervention de l'État. La liberté d'un individu peut être entravée « si et seulement si l'exercice de sa liberté d'action constitue un risque pour les autres ». Mais « est-ce que le consentement des partenaires suffit pour que le rapport sexuel soit moralement bon ? » C'est la morale substantielle du consentement qui est interrogée. L'impératif catégorique de Kant dans sa seconde formulation « souvent appelée formule d'humanité ». Alors consentement formel (John Stuart Mill) ou substantiel (Emmanuel Kant) ? La suite de l'ouvrage expose une palette de situations et d'interrogations. Au final, « le consentement ne remplit pas toutes ses promesses » car il ne « permet pas d'effectuer clairement le départ entre sexe et viol » ce qui révèle « la nécessité d'être attentif aux détails de chaque situation ». Face à ces difficultés, l'auteur propose « une conversation érotique ». Un contre-modèle à la version libérale du consentement : modèle sexiste de l'amour à l'ancienne et un modèle capitaliste de rencontre entre individus. » La conversation ouvre d'autres voies, elle contient « la promesse d'un érotisme entre égaux où les consentements s'échangent plus qu'ils ne se donnent unilatéralement ». Elle ouvre le chantier de l'éducation à la sexualité des jeunes et « sans doute des moins jeunes ».

Philippe Oglobeff